

# RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup>

1<sup>er</sup> JANVIER

AU 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
	Maire	47 252	17 191	14 201	
District 1	Conseiller	14 854	7 427		
District 2	Conseiller	14 854	7 427		
District 3	Conseiller	11 110	5 555		
	Conseiller	3 503	1 752		
District 4	Conseiller	14 854	7 427		
District 5	Conseiller	3 503	1 752		
District 6	Conseiller	14 794	7 397		
District 7	Conseiller	14 854	7 427	527	264
District 8	Conseiller	11 170	5 585		
	Conseiller	3 503	1 752		

<sup>1</sup> Comprends la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex. : MRC, régie, organisme public de transport, etc.).